



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Irene Bernhard, Présidente
CONSEIL GENERAL	44 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mme Colette Teixidor-Tâche, Mamula Steiner Olimpia, MM. Maxime Vorlet et Nicolas Schmidt
ABSENTS	MM. Jean-François Bickel et Fumasoli Nabil
CONSEIL COMMUNAL	8 Conseillers communaux sont présents
EXCUSEE	Mme Valentina Marthaler

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 disponible sur le site internet www.villars-sur-glane.ch
2. Message relatif au crédit d'investissement relatif au réaménagement du tronçon Platy-Grand-Clos de la TransAgglo
3. Message relatif à la modification du règlement sur l'octroi des subventions du 1^{er} paquet de mesures du plan climat communal
4. Postulat N° 040 déposé Mme Irene Bernhard (PVL) concernant le frelon asiatique
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)
5. Postulat N° 041 déposé Mme Irene Bernhard (PVL) et M. Nicolas Schmidt (Les Verts concernant la valorisation des déchets alimentaires pour la production de biogaz et de compost
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)
6. Election d'un membre à la Commission financière
7. Divers

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. le Syndic, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues, Mmes les représentantes de la presse et membres du public présents, j'ai le plaisir d'ouvrir la dernière séance de notre Conseil général de cette législature.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel en date du 27 janvier 2026, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

J'invite les scrutatrices et scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Nous sommes actuellement 41 Conseillères et Conseillers présents.

J'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

Les personnes suivantes se sont excusées pour ce soir, pour le Conseil général :

- Mmes Colette Teixidor-Tâche et Mamula Steiner Olimpia, MM. Maxime Vorlet et Nicolas Schmidt

Et pour le Conseil communal :

- Mme Valentina Marthaler est excusée

M. Sergio Gautier arrivera avec du retard.

À la suite de la démission de Mme Valérie Ugolini, M. Noé Rey rejoint notre Conseil général. M. Rey a été assermenté par la Préfète de la Sarine, Mme Lise-Marie Graden ; le 20 janvier 2026. Il peut donc valablement siéger ce soir.

Né le 28 août 1993, Noé Rey a passé sa jeunesse à développer des compétences clés pour la politique locale : gérer les rapports de force, négocier en permanence et choisir ses batailles. En effet il a survécu à quatre sœurs. Une formation intensive, non reconnue, mais redoutablement efficace.

Habitant la Commune depuis fin 2005, il a eu le temps de voir évoluer les rues, les projets et les discussions. Autant dire qu'il ne découvre pas le fonctionnement communal, il y a grandi.

Aujourd'hui, en dernière année d'économie, il jongle avec les modèles théoriques tout en gardant le contact direct à la réalité grâce à son travail à la Coop, probablement l'un des meilleurs laboratoires du comportement humain.

En résumé : un habitant de longue date, économiste en devenir, formé dès le berceau à la vie en collectivité et prêt pour les débats du Conseil général. Des débats qui devraient lui sembler familiers, avec simplement un peu plus de règles et, espérons-le, un peu moins de cris. Bienvenue dans notre hémicycle. Je vous demande de vous lever.

M. Edouard Overney, Conseiller général, rejoint la séance à 19h35.

Nous avons quelques Conseillères et Conseillers pour qui, ce soir sera certainement la dernière séance du Conseil général de Villars-sur-Glâne, étant donné qu'ils ne se représenteront pas aux élections du 8 mars 2026. A savoir :

- Pour le groupe socialiste : Mme Sheila Jacolet et M. René Thomet
- Pour le groupe Verts PCS : MM. Jean-Francois Bickel et Luc Braillard et Mmes Florence Carrea-Bassin et Olimpia Mamula Steiner
- Pour Le Centre : Mme Isabelle Comment Gauderon
- Pour le groupe PLR-PVL : MM. Matthias Sluga, Julien Collaud, Nabil Fumasoli et Maxime Vorlet.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre engagement envers notre Commune.

Passons à l'ordre du jour, avez-vous des remarques à formuler en ce qui concerne l'ordre du jour de cette séance ? Tel n'est pas le cas.

Je vous ai indiqué les personnes qui ne se représenteront pas aux prochaines élections. C'est regrettable. Enfin... pour certaines plus que pour d'autres, disons-le avec un peu de diplomatie.

Il y a aussi celles et ceux qui semblent « faire » de la politique surtout pour pouvoir dire, peut-être lors des repas de famille, qu'ils ont obtenu le meilleur score du parti. Ensuite, ce qu'ils accomplissent entre deux élections reste parfois un mystère presque aussi opaque que certains dossiers du Conseil...

Le minimum serait tout de même de s'excuser lorsqu'on ne souhaite pas assister aux séances du Conseil général. Mais pour cela, il faudrait avoir un minimum de respect pour la fonction. Et,

accessoirement, pour les électrices et électeurs qui ont voté. Un détail, certes, mais un détail charmant.

J'ai donc le plus grand respect pour celles et ceux qui ont estimé que la préparation des séances du Conseil général ou des commissions représentait une charge trop importante, et qui ont décidé, en toute honnêteté, de ne plus se porter candidates ou candidats. Vous allez nous manquer, vraiment. Les séances seront parfois un peu plus courtes... mais aussi un peu moins animées.

Par ailleurs, certaines personnes se représentent aux élections... mais ne seront pas réélues. Il est d'ailleurs tout à fait possible que j'en fasse partie. Je m'adresse donc aussi un peu à moi-même, par prudence et par esprit d'anticipation.

Ce moment sera sans doute difficile. Très difficile. Surtout le lendemain matin, lorsque l'on se réveillera en se demandant : « Et maintenant ? ».

Mais voyons le côté positif : nous aurons soudain énormément de temps ! Du temps pour nos proches – qui devront réapprendre à vivre avec nous. Du temps pour pratiquer du sport – au moins pendant les deux premières semaines. Du temps pour jardiner, pour enfin terminer ce livre commencé en 2019, pour cuisiner quelque chose de délicieux et le savourer avec un bon verre, en excellente compagnie.

Et puis, il y aura aussi ces moments où nous serons un peu contrariés de constater que notre société n'a toujours pas avancé sur certaines questions. Ces fameuses questions qui nous ont poussés à nous engager politiquement. Celles qui nous empêchent de rester totalement tranquilles.

Alors, laissons ces questions continuer à nous inspirer – ou à nous agacer – et trouvons d'autres manières de nous engager. Nous découvrirons sans doute une nouvelle façon de défendre ces thèmes qui nous tiennent à cœur.

Et sinon... nous préparerons tout simplement une belle série de postulats que nos collègues encore en fonction pourront déposer à notre place !

D'ailleurs, puisque ce Conseil apprécie tout particulièrement que les conseillères et conseillers lui soumettent des idées sous forme de postulats... nous ne faisons que faire preuve d'un grand sens du service public.

Malgré quelques remarques venues de ces rangs, certains d'entre nous n'ont pas résisté au plaisir de déposer encore quelques postulats dont nous discuterons ce soir. Nous nous excusons d'avance pour le temps que cela prendra... mais après tout, nous voulons vous laisser des souvenirs durables.

Mais oublions l'ironie et revenons aux choses sérieuses.

Je vous rappelle que cette séance est enregistrée pour la bonne tenue du procès-verbal. Le secrétariat vous serait toutefois reconnaissant de bien vouloir lui transmettre, dans la mesure du possible, vos interventions en version électronique, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Pour les éventuels amendements, je vous demande également de les formuler par écrit.

Je profite de ce rappel pour remercier chaleureusement notre secrétariat pour la préparation de nos séances, la gestion des excusés, toujours assez élevés, mais aussi notre huissier qui nous prépare inlassablement la salle, séance après séance, et qui veille au bon enregistrement de nos débats.

Nous pouvons passer à notre ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 disponible sur le site internet www.villars-sur-glane.ch

Mme Irene Bernhard, Présidente. Le procès-verbal de notre séance du 10 décembre 2025 est disponible sur le site internet de la Commune. J'en profite pour remercier Mme Vonlanthen pour son travail de rédaction. Y a-t-il des remarques au sujet du procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose de passer à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité par 42 voix

Mme Irene Bernhard, Présidente. Nous passons au point 2 de notre ordre du jour.

2. Message relatif au crédit d'investissement relatif au réaménagement du tronçon Platy-Grand-Clos de la TransAgglo

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je passe à la discussion générale et donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. En date du 28 janvier 2026, la Commission financière a été consultée par voie informatique, sa séance en présentiel ayant été remplacée par une consultation en ligne en raison d'un ordre du jour particulièrement léger.

La Commission financière constate que le message porte sur le crédit relatif au dernier tronçon de la TransAgglo situé sur le territoire de Villars-sur-Glâne. Les coûts estimés du projet s'élèvent à CHF 675'000.-.

Selon les indications figurant dans le message, deux tiers des coûts seront pris en charge par le Canton. Ce montant inclut la participation financière de la Confédération, qui couvre 35% des coûts. Le solde sera couvert par l'Agglomération, pour autant que les coûts du projet n'excéderont pas un montant total de CHF 1'099'817.-.

La Commission financière considère que les coûts du projet correspondent aux prix actuels du marché. Elle relève que cette opération sera à termes financièrement neutre pour la Commune car l'entièreté des coûts sera prise en charge par la Confédération, le Canton et l'Agglomération.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le message relatif au crédit d'investissement pour le réaménagement de ce tronçon.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général, M. Monney.

M. Anatolio Monney, Conseiller général. Le groupe Le Centre a examiné cet objet soumis au vote lors de sa séance préparatoire du 3 février. Laissez-moi vous présenter les quelques réflexions issues de nos discussions.

Certains membres du groupe ont relevé des points positifs notamment le recours à l'entreprise totale pour la réalisation de ce mandat. Ce type de prestation est approprié pour ce type de projet. Lors de précédentes séances du Conseil général, il avait été suggéré au Conseil communal d'en faire recours le plus souvent possible.

Un second point positif est celui des mandataires spécialisés. Comme vous pouvez le constater, il n'y a pas d'honoraires discutables à discuter.

Le troisième point positif concerne les charges financières qui sont annoncées comme nulles au final, car tout devrait faire l'objet de mânes externes. Cependant si je ne me trompe pas le financement de ces mêmes mânes se fait par le biais d'impôts.

Un quatrième point positif nous informe que ce nouveau tronçon permettra une continuité sur cet axe de mobilité douce tout en maintenant les standards constructifs, ou devrais-je dire les standings constructifs de la TransAgglo.

Par contre, lors de nos discussions, il a été relevé qu'aucune passerelle ou passage inférieur ne sera réalisé au droit de la route du Couchant. Les bénéficiaires de mobilité douce seront dès lors coupés dans leur progression et devront se fendre d'un céder le passage au bénéfice du trafic automobile. Au vu des antécédents des projets antérieurs de la TransAgglo, cette absence de continuité interroge.

De plus, je ne peux personnellement pas être satisfait de la qualité du message ;

En page 2, dans la description du projet, à l'alinéa 3, il est écrit :

Equiper le cheminement de trois bancs et de poubelles, en application du concept communal en faveur des seniors (Senior+) adopté en 2021, qui vise à favoriser la marche de nos aînés et les contacts intergénérationnels.

Etant personnellement proche du seuil de la porte d'entrée des Seniors, je m'interroge sur l'association d'idée : Bancs - Poubelles – Séniors. Il faudra que l'on m'explique la finalité de cette association et de quelle manière des poubelles favorisent la marche des aînés et les contacts intergénérationnels.

J'ose espérer que ce n'est qu'un énoncé maladroit associant deux concepts qui n'ont pas de relation directe entre eux. Dans le cas contraire, il conviendrait dès lors de rapidement réviser le concept communal en faveur des Seniors en y excluant les poubelles.

En conclusions, je vous informe que le groupe Le Centre est favorable à l'unanimité à l'octroi du crédit d'investissement pour ce tronçon. Nous vous invitons dès lors à l'accepter.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
Mme Besana Uwera.

Mme Laura Besana Uwera, Conseillère générale. Dans sa séance du 3 février dernier, le groupe socialiste a traité le message relatif au crédit d'investissement quant au réaménagement du tronçon Platy-Grand-Clos de la TransAgglo.

C'est à l'unanimité que le groupe socialiste soutient le message. Mais nous avons toutefois une question.

Aux deux bouts de tronçon dont il est question, la TransAgglo coupe deux routes, à savoir : la route du Coulat, au niveau de l'arrêt de bus Coulat, et la route du Centre sportif, au niveau de l'ancien arrêt de bus. Beaucoup de piétons, dont des jeunes et des enfants, doivent traverser ces zones, notamment pour se rendre au Centre sportif. Comment le croisement entre la TransAgglo et ces deux routes sera-t-il réglé ? Est-ce qu'un marquage au sol, voire une signalisation adéquate, sont-ils prévus ?

Même si ces routes sont prévues à 30 km/heure, on sait que des automobilistes, des motards ou des vélos, notamment électriques, ne respectent pas toujours la vitesse indiquée.

Serait-il éventuellement opportun de prévoir, à proximité de ces passages, des dos d'âne, pour ralentir la circulation ? Merci d'avance de votre réponse.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Si tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Je remercie les groupes pour le soutien. S'agissant du recours à l'entreprise totale, la réalisation de ce tronçon simple et pas très long justifie un contrat avec une telle entreprise. Contrairement à des situations plus complexes qui ne permettent pas de faire appel avec de telles entreprises.

Concernant l'absence de continuité, effectivement ce n'est pas possible d'être uniquement en site propre même à Fribourg : la TransAgglo entre la route de Grandfey et le chemin des Casernes, il faut traverser deux voix à grand trafic routier. Pour nos deux routes, Coulat et Centre sportif, il y aura conflit d'usagers mais ces deux routes ne sont pas les plus fréquentées de notre Commune contrairement à celle de Cormanon ou à celle de l'Allée du Château.

S'agissant des seniors, pour répondre à M. Monney, il n'y a aucun lien entre ces trois mots : bancs, poubelles et seniors. On pourrait mettre bancs - pique-nique – boissons – poubelles, empruntés, le cas échéant, par les seniors et les autres habitants de Villars-sur-Glâne. Il s'agit peut-être d'une maladresse de nos services. Je vous remercie pour votre soutien.

Mme Irene Bernhard, Présidente. La parole est-elle encore demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal concernant le crédit d'investissement relatif au réaménagement du tronçon Platy-Grand-Clos de la TransAgglo pour un montant de CHF 675'000.- TTC, et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt à court terme jusqu'à réception du remboursement intégral des coûts des travaux par les subventions du Canton et de l'Agglomération, pour couvrir cette dépense, sont priés de le manifester par main levée.

Le message tel que proposé par le Conseil communal est accepté à l'unanimité, soit par 42 voix

M. Nicolas Dousse, Conseiller général rejoint la séance à 19h53.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif à la modification du règlement sur l'octroi des subventions du 1^{er} paquet de mesures du plan climat communal

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je passe à la discussion générale et donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. En date du 28 janvier 2026, la Commission financière a été consultée par voie informatique, sa séance en présentiel ayant été remplacée par une consultation en ligne en raison d'un ordre du jour particulièrement léger.

La Commission financière constate que, parmi les cinq types de subventions, celle relative au soutien financier à l'achat d'un vélo électrique a déjà atteint le budget qui lui était alloué, tandis que des montants importants restent disponibles pour les autres types de subventions. Dès lors, le présent message prévoit que le Conseil communal obtienne l'autorisation à répartir librement le budget encore disponible entre les cinq types de subventions et à définir également de

nouveaux types de subventions, pour autant que ces dernières permettent d'atteindre les objectifs de durabilité.

La Commission financière relève que cette modification n'aura aucun impact sur le montant total des subventions. Elle a pour seul objectif d'optimiser l'allocation des fonds disponibles en fonction des différentes demandes de subvention.

La Commission invite le Conseil communal

- d'analyser les raisons du faible engouement pour les autres types de subventions avant de procéder à une nouvelle répartition des budgets entre les différents types de subventions, et,
- lors de cette réallocation du budget (en particulier lors de la définition de nouveaux types de subventions), d'examiner et de prioriser celles-ci en fonction de leur efficacité climatique, c'est-à-dire du rapport entre les émissions de CO₂ évitées et les francs investis.

Cependant, la Commission financière, à sa grande majorité, préavise favorablement la modification du règlement sur l'octroi des subventions.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Réuni en séance le 3 février dernier, le groupe PLR-PVL a examiné avec attention le message relatif à la modification du règlement sur l'octroi des subventions du 1er paquet de mesures du plan climat communal.

Le groupe PLR/PVL a décidé de ne pas soutenir la modification proposée du règlement. Le faible recours constaté doit d'abord être compris : avant de changer les règles, nous devons identifier clairement les causes. Sans ce diagnostic, on risque d'ajuster le cadre sans résoudre le problème de fond.

Nous sommes également opposés au principe qui permettrait de déplacer des montants d'une subvention vers une autre lorsque l'une des lignes est épuisée. Autrement dit, dès qu'une enveloppe est consommée, on puiserait dans les crédits d'un autre poste : cela revient à fusionner de facto les enveloppes, et à vider de sa substance la répartition initialement proposée.

Surtout, les mesures doivent être revues et hiérarchisées selon leur efficacité climatique, c'est-à-dire le CO₂ évité par franc investi. Le groupe PLR/PVL a déjà demandé que ce critère devienne

la base de la priorisation : l'argent public doit aller en priorité là où l'impact de réduction des émissions est le plus élevé, et non simplement vers la mesure la plus sollicitée.

Avant toute modification du règlement, nous demandons un bilan intermédiaire. Il doit préciser les montants déjà engagés, et indiquer l'effet climatique attendu de ces dépenses dans les différents projets : en particulier, combien de tonnes de CO₂ on estime pouvoir éviter grâce aux subventions octroyées. Cela permettra au Conseil général de se prononcer sur des éléments objectifs et comparables, et d'ajuster les priorités en fonction de l'impact réel.

Les crédits non utilisés doivent être réaffectés en priorité aux projets présentant le meilleur rendement climatique, et non à ceux bénéficiant du plus large soutien populaire.

Enfin, lorsque nous évoquons le CO₂/CHF comme mesure d'efficacité, il s'agit d'une proposition simple et compréhensible pour comparer l'impact des projets. Nous sommes parfaitement ouverts à retenir un autre indicateur si le Conseil général et le Conseil communal peuvent s'accorder sur une métrique plus pertinente. L'essentiel n'est pas le choix exact de l'indicateur, mais le fait d'en adopter un, qu'il soit mesurable, transparent et comparable, afin de pouvoir prioriser les subventions en fonction de l'efficacité réelle des mesures.

En conclusion, et pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le groupe PLR/PVL vous recommande de refuser la modification du règlement. Nous attendons par ailleurs du Conseil communal des réponses claires sur l'utilisation des crédits, l'efficacité attendue des mesures et les critères qui guideront les priorités à l'avenir

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? M. Ponzo.

M. Guido Ponzo, Conseiller général. Lors de son adoption en 2024, notre groupe Vert.e.s et Centre gauche avait regretté que ce règlement sur l'octroi des subventions soit strictement lié au budget de CHF 100'000.- accordé dans le cadre du premier paquet de mesures du plan climat.

Une formulation plus ouverte aurait laissé la marge de manœuvre nécessaire pour les compléments et adaptations à apporter au programme des subventions, ce qui est maintenant le cas.

Nous sommes dès lors favorable à l'assouplissement du règlement tel que proposé, même si cette modification ne permet pas de pérenniser le règlement au-delà du budget accordé comme nous l'aurions souhaité.

Cependant, le fait qu'après un an et demi, moins d'un tiers des subventions aient été octroyées nous interpelle et met en évidence un manque de communication évident. Nous avons pourtant insisté pour qu'un effort particulier soit fait en matière d'information pour faire connaître ce programme. Force est de constater qu'hormis une ou deux annonces parues dans le bulletin communal et une news éphémère sur le site internet, il n'est pas évident pour tout le monde d'avoir accès à ces informations sur le site de la Commune. Il est à notre avis primordial qu'au minimum un flyer tout-ménage dédié à ce sujet soit diffusé auprès de la population. L'augmentation de budget que nous avons voté en décembre 2024 devait notamment servir au renforcement de la communication autour du plan climat.

D'autre part, pour évaluer l'impact de ces subventions, nous souhaitons qu'une statistique soit tenue sur leur utilisation : nombre de bénéficiaires par type de subvention, type de vélos subventionnés, nouveau vélo ou vélo de remplacement, bornes de recharge privées ou pour habitations collectives, et en ce qui concerne les CECB+, avoir un suivi des projets d'assainissement énergétique engagés à la suite de ces analyses.

Avec la possibilité maintenant pour le Conseil communal d'élargir le champ des subventions, à l'image de ce que propose par exemple la Ville de Fribourg, nous espérons qu'un deuxième souffle soit ainsi donné à ce programme pour la prochaine législature.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions ? Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour le travail important réalisé autour du Plan climat qui nous tient vraiment à cœur.

Nous partageons la volonté d'en faire un outil efficace, et au service de toute la population.

L'article 12, alinéa 2 nous rappelle l'objectif : atteindre un public aussi large que possible. Actuellement sur 5 postes de subvention, deux subventions concernent uniquement les propriétaires. Tandis que deux autres mesures (Publibike et Mobility) rencontrent actuellement une participation limitée.

Dans cet esprit d'amélioration continue, nous proposons au Conseil communal d'envisager l'élargissement du catalogue de subventions.

Plusieurs communes ont introduit des soutiens pour les abonnements TPF ou le demi-tarif, des mesures simples qui bénéficient à un public très divers et encourageant une mobilité durable.

Nous invitons donc le Conseil communal à investiguer dans des subventions ciblées, dans les mesures de nos moyens.

J'ai entendu qu'on nous parle de viser un meilleur rendement climatique ? Cela me fait sourire. Comment calculer la baisse de CO² quand on parle d'incitation à modifier des habitudes. Nous parlons d'une enveloppe de CHF 100'000.-, il s'agit d'une enveloppe de prévention et d'incitation.

Nous remercions le Conseil communal de considérer ces pistes dans la suite du processus. Le groupe socialiste soutient pleinement le message.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe Le Centre lors de sa séance de préparation qui a eu lieu de manière virtuelle le 3 février, a étudié avec attention le message relatif à la modification du règlement sur l'octroi des subventions du 1^{er} paquet de mesures du plan climat communal. Si nous n'étions pas en période électorale, nous pourrions croire que le timing de ce message ainsi que son contenu n'ont qu'un seul objectif servir des intérêts électoraux.

Le Conseil général est appelé à modifier un règlement qui est entré en vigueur en juin 2024 soit il y a seulement un an et demi. N'est-ce pas un peu court comme délai pour envisager déjà une révision simplement parce que l'enveloppe budgétaire allouée à une des mesures, l'achat de vélo, est désormais épuisée !

Le message ne fournit aucune indication sur le nombre de vélo ayant obtenu subvention ni sur la proportion ceux de type manuel ou électrique, ni s'il s'agit de vélo d'adulte ou d'enfant. Le message ne fournit aucune information sur l'efficacité de cette mesure par rapport aux autres comme demandé à l'époque par la Commission financière.

Peut-être que certaines mesures comme établir un CECB+ ou installer une borne de recharge pour véhicule électrique prennent plus de temps qu'acheter un vélo. Que se passera-t-il quand il n'y aura plus d'argent pour ces mesures qui sont peut-être plus efficaces ?

Peut-être que le rajout de subventionnement de vélo non électrique, par une majorité du Conseil général, lors de sa séance du 10 mai 2024 a déséquilibré le règlement initial, voire dénaturé en favorisant des activités de loisirs ! Et que penser de l'effet qu'aurait eu la demande d'augmentation de cette subvention à 30% !

De plus, en acceptant ce soir ce message, nous allons donner carte blanche au Conseil communal pour introduire de nouvelles subventions qui participent aux objectifs de durabilité. Pourquoi pas des trottinettes électriques et pour être équitable avec les vélos, des trottinettes non électriques. Ensuite, nous trouverons peut-être des paires de basket parce que marcher c'est également bon pour le climat.

Le groupe Le Centre estime qu'il est prématuré d'apporter des modifications du règlement sur l'octroi des subventions du 1^{er} paquet de mesures du plan climat communal et va ainsi refuser ce message.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. En remplacement de ma collègue, Mme Marthaler, absente ce soir, je vais répondre aux questions. Les demandes des différents intervenants ont bien été enregistrées. Le Conseil communal se penchera sur les analyses à mener concernant les mesures prévues dans le règlement et reviendra vers vous avec les résultats des travaux effectués par les Services concernés. »

Mme Irene Bernhard, Présidente. Y a-t-il encore des interventions au sein du Conseil général sur la discussion générale ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseil général. Pour bien comprendre la situation, il subsiste tout de même plusieurs questions de la part du Conseil général, car le message présenté est extrêmement succinct. Aucun chiffre n'y figure. À l'époque, la Commission financière avait demandé l'application d'unités de charges écologiques. Aujourd'hui, nous n'avons aucune indication concernant l'impact climatique des subventions pour les vélos. Nous ne disposons pas non plus de données sur le nombre de subventions octroyées, ni sur les types de vélos concernés.

Le message qui nous est soumis est donc très incomplet, alors qu'on nous demande pourtant de donner carte blanche pour instaurer de nouvelles mesures. Il apparaît clairement que ce document mérite d'être retravaillé par le Conseil communal lors de la prochaine législature.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Une interruption de séance est demandée par le Conseil Communal.

La séance est interrompue de 20h09 à 20h19.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Après réflexion, et puisqu'il n'est pas possible pour le Conseil communal de répondre ce soir aux différentes questions soulevées, il a décidé de retirer ce message. Il convient de rappeler que le règlement du 6 juin 2024, entré en vigueur le 6 août 2024, reste valable.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Nous passons au point 4.

4. Postulat N° 040 déposé Mme Irene Bernhard (PVL) concernant le frelon asiatique (Préavis du Bureau : Postulat recevable)

Mme Irene Bernhard, Présidente. Etant donné que je suis co-autrice du postulat, je passe le flambeau pour le traitement de ces deux postulats à la Vice-présidente, Mme Mélanie Balleyguier.

Mme Mélanie Balleyguier, Vice-présidente. Nous allons donc passer au point 4 de l'ordre de jour, à savoir le Postulat N° 040 déposé par Mme Irene Bernhard concernant le frelon asiatique.

Comme à l'accoutumé en matière de traitement de postulat, le Conseil général doit d'abord se prononcer sur la recevabilité ou la qualification formelle de ce postulat avant de le traiter sur le fond. Le Bureau a, dans sa séance du 19 novembre 2025, préavisé favorablement la recevabilité de ce postulat dans sa forme. La parole est donnée à son auteur s'agissant uniquement de sa recevabilité.

Le Conseil communal veut-il prendre la parole quant à la recevabilité du postulat ? Tel n'est pas le cas, la parole est donnée au Conseil général. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole s'agissant de la recevabilité de ce postulat ? Tel n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer au vote sur la recevabilité de ce postulat.

Celles et ceux qui estiment que le postulat N° 40 est recevable sont priés de le manifester par main levée.

La recevabilité du postulat N° 40 est acceptée à l'unanimité

Mme Mélanie Balleyguier, Vice-présidente. Nous allons maintenant débattre du postulat en tant que tel. Je donne la parole à Mme Waltman, co-autrice.

Mme Pauline Waltman, Conseillère générale. Le postulat que nous vous présentons concerne un sujet qui touche directement notre biodiversité, notre sécurité alimentaire et, plus largement, notre qualité de vie : la gestion des nids de frelons asiatiques sur le territoire communal.

Le frelon asiatique est une espèce invasive qui se propage rapidement. Depuis 2022, plusieurs nids ont été observés dans notre Canton. Parfois à proximité immédiate des ruches. Les apiculteurs tirent la sonnette d'alarme. Ce prédateur s'attaque massivement aux abeilles déjà fragilisées par d'autres facteurs. Or, nos pollinisateurs qui sont nos vergers, nos cultures c'est tout un pan de notre biodiversité qui est menacé.

Le frelon asiatique construit deux types de nid. Les nids primaires souvent à proximité des habitations et des nids secondaires en hauteur peu visibles souvent au sommet des arbres.

Dans notre région, il est très probable que leur présence s'intensifie dès le printemps. Aujourd'hui lorsqu'un nid est identifié, il doit être annoncé via la plate-forme suisse officielle. Mais un problème majeur subsiste, le coût de l'enlèvement des nids est entièrement à la charge du propriétaire du terrain concerné s'il n'a pas une assurance qui prend l'entier des coûts à sa charge. Il n'existe pour l'instant aucune aide cantonale ou fédérale. Certains propriétaires hésitent, attendent ou renoncent à faire détruire un nid. Or, chaque nid non traité présente un risque de propagation exponentielle.

Notre postulat demande donc au Conseil communal d'étudier la possibilité que la Commune prenne en charge ces coûts dans le cadre du plan communal, partie biodiversité. Pourquoi la Commune ? Parce qu'il s'agit d'un enjeu collectif dépassant de loin la responsabilité individuelle des propriétaires parce qu'agir tôt coûte moins cher que gérer une invasion installée.

Parce que protéger les pollinisateurs, fait partie des engagements de notre plan climat et de notre responsabilité envers l'environnement.

En soutenant ce postulat, nous donnons à notre Commune les moyens d'agir de manière cohérente, proactive, solidaire face à cette menace émergente.

Toutefois, j'aimerais préciser un point important. Notre intention n'est pas de créer une surcharge administrative inutile. Si le but du postulat peut être atteint autrement que par la rédaction d'un rapport, nous sommes tout à fait disposés à retirer ce postulat. Il n'est pas question d'utiliser des ressources communales qui seraient peut-être mieux investies ailleurs que dans l'écriture formelle d'un document.

Concrètement si le Conseiller communal en charge du dicastère, M. François Grangier, est prêt à s'engager oralement ce soir. Un engagement qui serait consigné dans ce procès-verbal par Mme Vonlanthen et que, nous espérons également repris par la presse, et dans notre bulletin communal à garantir qu'aucune personne habitant notre Commune aura à assumer les coûts liés à l'enlèvement d'un nid de frelons asiatiques alors le but de notre postulat serait pleinement atteint.

Cela signifie que non seulement les propriétaires mais aussi les locataires ou toutes autres personnes peuvent signaler un nid situé n'importe où sur le domaine communal. Si cette garantie est donnée, nous pourrions dire que notre Commune est réellement prête à faire face à l'arrivée de ces bêtes envahissantes puisque malheureusement nous ne pouvons pas simplement leur interdire d'entrer sur notre territoire même si certains l'auraient volontiers proposé. Je suis impatiente d'entendre M. François Grangier

Mme Mélanie Balleyguier, Vice-présidente. Le Conseil communal souhaite-t-il prendre la parole ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Je remercie les auteures de ce postulat. En préambule, je souhaite vous informer qu'aucun nid de frelons asiatiques n'a été constaté au niveau communal ces dernières années. La situation est gérée par la Confédération et toutes les annonces peuvent se faire sur le site www.frelon-asiatique-suisse.ch en cas de découverte d'un nid.

Les Services extérieurs sont très attentifs sur ce sujet et connaissent par cœur les procédures pour éradiquer ce nuisible. Si l'éradication n'est pas prise en charge par l'assurance ménage, comme dans certain cas, le Conseil communal dispose dans le budget de fonctionnement, d'un montant qu'il pourra utiliser lorsque le premier cas se présentera et pourra en fixer les modalités.

Etant donné qu'il n'y a pas grand-chose d'autre à dire sur ce sujet, le Conseil communal vous recommande de ne pas transmettre ce postulat ou de le retirer car le rapport serait bien maigre et les coûts de traitement administratif disproportionnés.

Mme Mélanie Balleyguier, Vice-présidente. Mme Waltman et Mme Bernard, maintenez-vous votre postulat ?

Mme Pauline Waltman, Conseillère générale. Selon le « Vier-Augen-Prinzip » et étant donné que M. Grangier a donné son accord, que Mme Vonlanthen l'a notifié et que la presse en a pris également note, nous retirons notre postulat.

Mme Mélanie Balleyguier, Vice-présidente. Les Conseillères générales à l'origine du postulat ayant retiré celui-ci, nous pouvons passer au point suivant. Le point 5 de notre ordre du jour.

5. Postulat N° 041 déposé Mme Irene Bernhard (PVL) et M. Nicolas Schmidt (Les Verts) concernant la valorisation des déchets alimentaires pour la production de biogaz et de compost (Préavis du Bureau : Postulat recevable)

Mme Mélanie Balleyguier, Vice-présidente. Dans sa séance du 19 novembre 2025, le Bureau a préavisé favorablement la recevabilité de ce postulat dans sa forme. La parole est donnée à l'un de ses auteurs s'agissant uniquement de sa recevabilité.

Le Conseil communal veut-il prendre la parole quant à la recevabilité du postulat ? Tel n'est pas le cas, la parole est donnée au Conseil général. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole s'agissant de la recevabilité de ce postulat ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui estiment que le postulat N°041 est recevable sont priés de le manifester à main levée.

La recevabilité du postulat N° 041 est acceptée à l'unanimité

Mme Mélanie Balleyguier, Vice-présidente. Nous allons maintenant débattre du postulat en tant que tel. Je donne la parole à l'un de ses auteurs, M. Etter en remplacement de M. Schmidt.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Utiliser les ressources de manière parcimonieuse est un point commun des Verts, des responsables d'entreprises et des grands-mères. Nos déchets font partie des ressources à notre disposition.

Regardons de plus près. En Suisse, en moyenne, chaque année 150 kg de déchets par personnes sont jetés dans les ordures ménagères à Villars-sur-Glâne dans les sacs orange. Ces ordures sont incinérées dans la SAIDEF.

Que trouve-t-on dans les sacs orange? Selon l'analyse récente de l'Office fédéral de l'environnement, 1/3 de ces déchets sont d'origine biogénique. Donc, en somme 200 kg de biodéchets pour un ménage de 4 personnes par année. La moitié de ces 200 kg sont des aliments encore comestibles, c'est-à-dire du gaspillage alimentaire. 100 kg sont des épluchures, marc de café, petits os et autres croutes de fromages. Actuellement, uniquement les épluchures pourraient être compostées à la maison ou ramassées avec les déchets verts. Pour notre

Commune cela correspond à environ 600 tonnes de biodéchets par année. Les déchets de jardin ne sont pas inclus dans ce chiffre.

Notre postulat demande d'étudier comment ne pas gaspiller ces 600 tonnes de biodéchets. Au lieu de les incinérer comme aujourd'hui, nous proposons de les valoriser. A travers la méthanisation des déchets, il est possible de produire du biogaz et par exemple chauffer plus de 40 maisons. La méthanisation permet donc d'améliorer le bilan carbone en comparaison à l'incinération, ce qui est confirmé par des études d'écobilan. En outre, on obtient du compost et de l'engrais. Car on récupère du phosphate et de l'azote.

Concrètement, comment pourrait-on valoriser les biodéchets ? Lors de la visite de la SAIDF par le Conseil général, il nous a été présenté le système GastroVert. Il s'agit d'une solution clé en main qui est déjà établi dans 42 communes (en outre Châtel-St-Denis, Aigle, Sion et un projet pilot à Fribourg).

L'entreprise installe des bacs à des points de collectes, par exemple aux déchetteries de quartier. Elle distribue également des bio-seaux à la population pour permettre la récolte dans le ménage. Finalement GastroVert s'occupe du ramassage et de la valorisation. La même entreprise offre également un service pour les cuisines professionnelles, afin de récolter les déchets des restaurants, des cantines scolaires et professionnelles, comme celle de l'hôpital cantonal.

Un dernier aspect qui parle en faveur de la collecte de biodéchets : cela permet une économie pour les habitants. 1/3 du contenu des sacs orange pour les ordures ménagères sont des biodéchets, donc 1/3 des sacs orange pourrait être épargnés, ce qui correspond à un coût d'environ CHF 50.- par ménage et année.

Mme Irene Bernhard et M. Nicolas Schmidt nous soumettent le postulat pour la valorisation des déchets alimentaires. Nous vous demandons de soutenir le postulat qui pourrait permettre de renforcer l'économie circulaire, l'utilisation parcimonieuse de nos ressources, la réduction des ordures et améliorer notre bilan carbone

Mme Mélanie Balleyguier, Vice-présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole à ce stade ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. J'ai appris un nouveau mot ce soir « biogénique ». Des réflexions sur la valorisation des déchets verts ont déjà été entrepris et particulièrement par rapport au système GastroVert dont vous avez parlé.

Le responsable des Services extérieurs examine régulièrement les méthodes de recyclage de la Commune ainsi que les méthodes d'évacuation des déchets. Afin que vous disposiez d'un document présentant les réflexions menées et les conclusions tirées, le Conseil communal est disposé à établir un rapport et soutient la transmission de ce postulat.

Mme Mélanie Balleyguier, Vice-présidente. La parole est au Conseil général. A qui puis-je donner la parole ? M. Braillard.

M. Sergio Gautier, Conseiller général rejoint la séance à 20h30.

M. Luc Braillard, Conseiller général. Au sein de notre parti, nous ne sommes pas toujours d'accord. A titre personnel, je mentionnerais qu'avant de penser à valoriser les déchets, il faut d'abord se demander si leur production est nécessaire. Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.

Il faut bien comprendre de quoi nous parlons ce soir : il s'agit essentiellement des restes de repas que nous ne souhaitons pas consommer le lendemain parce que nous préférons manger autre chose. Les déchets verts — épluchures, coquilles d'œuf, etc. — font déjà l'objet d'une collecte acheminée à Fricompost.

Nous parlons des déchets alimentaires qui, selon moi, n'existeraient pas s'il y avait une bonne gestion de l'économie familiale, ceux-ci pourraient être consommés le lendemain.

Au niveau des restaurants et cantines, il y en a une dizaine à Villars-sur-Glâne avec le HFR ce qui représente 0.85% établissements pour 1000 habitants, alors que la moyenne suisse est de 2,5 %. Nous sommes donc largement en dessous de cette moyenne.

A mon avis, ce postulat n'est pas justifié et je vous invite à ne pas le transmettre au Conseil communal.

Mme Mélanie Balleyguier, Vice-présidente. D'autres interventions. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Comme M. Etter l'a mentionné, plusieurs projets pilote en suisse romande telles que Fribourg, Châtel-St-Denis, etc. Alors plutôt que transmettre ce postulat aujourd'hui, nous pourrions attendre les résultats qui nous permettra d'en analyser les conclusions et d'en tirer les enseignements nécessaires afin d'améliorer cette solution pour l'avenir.

Mme Mélanie Balleyguier, Vice-présidente. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le projet pilote concerne uniquement Fribourg, les autres communes ont déjà instauré le système.

Mme Mélanie Balleyguier, Vice-présidente. Etant donné que la parole n'est plus demandée, est-ce que les auteurs maintiennent-il leur postulat ? Tel est le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 041 concernant la valorisation des déchets alimentaires pour la production de biogaz et de compost au Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

La transmission du postulat N° 041 au Conseil communal est acceptée par 28 oui, 11 non et 5 abstentions.

Le traitement des postulats étant terminé, je rends la tenue de cette séance à notre Présidente.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Nous passons au point 6.

6. Election d'un membre à la Commission financière

Mme Irene Bernhard, Présidente. À la suite de la démission de Mme Valérie Ugolini de la Commission financière, une place est désormais vacante. A qui puis-je donner la parole pour la présentation d'une candidate ou d'un candidat ? M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste souhaite présenter M. Noé Rey dont la présentation a déjà admirablement été faite en début de séance.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Y'a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est le cas, nous pouvons passer à une élection par acclamation.

M. Néo Rey est élu membre de la Commission financière par acclamation

Mme Irene Bernhard, Présidente. Nous pouvons passer au point 7 de notre ordre du jour.

7. Divers

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je donne la parole à M. Monney pour sa présentation sur les communautés électriques locales.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Pour donner suite aux différentes questions soulevées lors de précédentes séances, j'ai préparé une présentation sur les communautés électriques locales CEL afin de vous montrer ce que la Commune pourra réaliser dans ce cadre, notamment en ce qui concerne l'électricité produite par les panneaux solaires photovoltaïques.

J'en ai également profité pour ajouter un point indirectement lié, portant sur les carports, à la suite du budget supplémentaire alloué par le Conseil général l'année dernière pour, entre autres, étudier cet aspect.

À la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier de cette année, de la nouvelle loi sur l'énergie, les communautés électriques locales permettent désormais de produire de l'électricité renouvelable, essentiellement photovoltaïques, à un endroit de la Commune et de la consommer à un autre endroit au sein de celle-ci. Jusqu'à présent, il était possible de consommer cette électricité que dans le même immeuble ou sur un bien-fonds voisin.

Cette nouveauté rend donc possible la production et la consommation d'électricité à des emplacements différents à l'intérieur de la Commune.

Pour les amateurs de réseau électrique, à Villars-sur-Glâne, pratiquement tout le réseau électrique est enterré, à l'exception d'une ligne qui arrive à Moncor et d'une autre qui traverse la Commune.

Les réseaux électriques, avec leurs différents niveaux de tension, jouent un rôle important car ils limitent les possibilités de transférer l'énergie d'un endroit à un autre au sein de la Commune.

S'agissant des conditions, la première consiste à se trouver sur le territoire de la même commune. Ensuite, il faut examiner les possibilités de production que la Commune peut offrir à un endroit donné. Par exemple, l'école de Cormanon est équipée d'une installation photovoltaïque et, durant l'été, le bâtiment consomme très peu d'électricité. L'idée serait donc de produire à Cormanon et de consommer cette énergie, par exemple, dans le bâtiment de l'administration communale ou encore au réservoir de Belle-Croix.

Mais certaines conditions supplémentaires doivent encore être remplies. Par exemple, il faut que la production et la consommation se fassent sur le même niveau de tension. Les gros consommateurs, comme le réservoir ou la STEP, utilisent la moyenne tension, alors que les

installations domestiques fonctionnent en basse tension. Dès lors, il n'est pas possible de produire à Cormanon (en basse tension) et de consommer cette énergie au réservoir ou à la STEP (en moyenne tension). Dans ce cas, l'autoconsommation n'est donc pas envisageable. Il s'agit d'une contrainte légale et non pas technique.

D'autres conditions s'appliquent également. Dans une communauté électrique locale, l'électricité consommée reste soumise aux coûts de transport ainsi qu'aux taxes fédérales et autres prélèvements. Contrairement avec de l'autoconsommation classique : par exemple, l'installation photovoltaïque du réservoir permet de couvrir 13 à 14 % de sa consommation sans aucune taxe. Cette part autoconsommée est donc particulièrement avantageuse, ce qui ne sera pas le cas dans une communauté électrique locale, où l'on paie pratiquement tous les éléments tarifaires, à l'exception d'un léger rabais sur la taxe de distribution locale.

Le Groupe E a mis en place une carte en ligne indiquant les zones où il est possible de produire et de consommer de l'électricité au sein d'une communauté électrique locale. Le réseau, tel qu'il est construit, est composé de segments alimentés par différents postes. Par exemple, il n'est pas possible de transférer de l'énergie du haut des Dailles vers le bas des Dailles : le haut est alimenté depuis le poste de Corminboeuf, tandis que le bas dépend du poste de Moncor. De même, il n'est pas possible de transférer de l'énergie entre l'administration communale et Cormanon : bien que les deux sites soient raccordés au poste de Moncor, ils se trouvent sur deux transformateurs haute tension distincts. Il existe donc encore de nombreuses limitations.

Je vous invite à consulter ce site, qui est très bien conçu et montre très clairement les zones où il est possible de transférer l'énergie du producteur vers les consommateurs — même si ces possibilités restent relativement limitées. Toutes les zones y sont représentées en couleur : par exemple, le haut des Dailles apparaît en brun, tandis que le bas des Dailles est indiqué en bleu.

Concernant l'influence sur les coûts, ceux-ci restent identiques pour Swissgrid, la réserve d'hiver ainsi que pour les taxes fédérales. La seule marge de manœuvre se situe au niveau de la vente de notre énergie photovoltaïque et du rabais accordé sur la distribution : 20 % ou 40 %, soit environ 3,4 cts/kWh de réduction sur l'énergie transportée, ce qui reste relativement modeste.

Le principal avantage réside donc dans l'autoconsommation de l'énergie produite localement.

Sur le site du Groupe E, vous trouverez également quelques exemples de calcul qui permettent de se faire une idée des coûts et des économies possibles.

Selon l'exemple projeté au beamer, il serait envisageable de créer une Communauté électrique locale (CEL) bénéficiant d'un rabais de 20 %, en utilisant la production photovoltaïque de l'école du Platy pour alimenter la bibliothèque, le centre sportif ou l'école des Rochettes. En revanche, cette énergie ne pourrait pas être consommée jusqu'au bâtiment de l'administration communale.

L'idée serait donc de mettre en place, au niveau communal, une CEL regroupant les bâtiments qui produisent de l'énergie et ceux qui en consomment.

D'autre part, le Conseil général a alloué un budget supplémentaire pour 2025 afin d'analyser le potentiel de carports, c'est-à-dire la possibilité d'utiliser certaines surfaces pour installer des panneaux photovoltaïques et produire de l'énergie solaire.

L'étude d'avant-projet réalisée porte sur le parking du Platy situé juste en dessous. Ce site s'y prête bien, car il est plat et bénéficie d'une bonne exposition. Un mandat a été confié pour examiner cette option et évaluer la rentabilité d'un tel carport. Deux variantes ont été étudiées. Comme vous pouvez le voir à l'écran, la première consiste à couvrir uniquement les places de parc en laissant l'allée centrale libre, tandis que la seconde prévoit de recouvrir l'ensemble de la surface. Le potentiel énergétique de la variante entièrement couverte est particulièrement important.

Dans la première variante, il y a 242 kW de production photovoltaïque tandis qu'avec la deuxième on atteint pratiquement le double.

À la suite des études d'avant-projet qui ont été réalisées, je souhaite vous présenter une variante consistant à créer une CEL, comme vous pouvez le voir à l'écran. Un tableau de rentabilité compare les deux variantes, et il en ressort que le retour sur investissement se situe entre 12 et 13 ans, selon l'option retenue. L'énergie produite au Platy pourrait être utilisée, comme précédemment évoqué, au centre sportif, à la bibliothèque ou à l'école des Rochettes.

Pour terminer, cette présentation répond aux questions formulées par le Conseil général à ce sujet, ainsi qu'au budget supplémentaire que vous avez accordé pour l'étude relative aux carports.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Je remercie M. Monney pour sa présentation et pour les réponses apportées aux différentes questions. À ma connaissance, le potentiel le plus important pour les énergies renouvelables en Suisse provient en premier lieu du photovoltaïque. En second

lieu, le système de distribution actuel, tel qu'il est conçu, pose un problème. En effet, si nous souhaitons exploiter pleinement le potentiel du photovoltaïque, il ne s'agit pas seulement d'installer des panneaux solaires : il faut également adapter le réseau de distribution afin que les limitations présentées ne constituent plus un frein.

J'ai le sentiment, en ce qui nous concerne, qu'une évolution du système de distribution sera nécessaire. Je ne pense pas que la Commune soit responsable de ce réseau, mais pour poursuivre une stratégie visant à promouvoir l'exploitation de notre potentiel solaire, il faudra que le système de distribution évolue.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Effectivement, le système de distribution doit être amélioré. La création de communautés électriques locales constitue une étape, mais une libéralisation plus poussée serait nécessaire pour pouvoir tirer pleinement parti de l'autoconsommation. Il s'agit d'un enjeu politique important, qui se joue également au niveau fédéral.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je donne la parole à M. le Syndic pour une information officielle.

M. Bruno Marmier, Syndic. J'ai une information à vous communiquer concernant le secrétariat communal. Au terme de 22 années d'engagement au service de la Commune, le Secrétaire communal actuel, M. Emmanuel Roulin prendra une retraite bien méritée à la fin du mois de juin.

Nous tenons, d'ores et déjà, de lui adresser nos plus sincères remerciements pour son précieux travail et son engagement sans faille. Le Conseil communal et le Conseil général auront l'occasion de prendre congé de M. Roulin au mois de juin. Pour le remplacer, le Conseil communal a nommé M. David Kaelin au poste de Secrétaire communal. M. Kaelin prendra officiellement ses fonctions au 1^{er} mai 2026. Il habite la Commune. Il est marié et papa de 2 filles. Il a suivi des études de droit et obtenu un brevet d'avocat. Il œuvrait jusqu'ici en tant que greffier chef du Tribunal pénal des mineurs.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je donne la parole à M. Overney.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Le groupe des Verts-PCS souhaite prendre la parole pour marquer la fin de cette législature et partager un message de reconnaissance.

Au terme de cette législature, nous regardons le chemin parcouru avec reconnaissance et la conviction d'avoir contribué ensemble à faire avancer notre Commune. Ces quatre années ont été jalonnées d'engagements, de travail et de responsabilités assumées.

Nous tenons tout d'abord à remercier l'ensemble du Conseil communal pour tout son investissement durant cette période. Parmi les réalisations de cette législature 2021-2026, nous retenons notamment : le plan climat déposé en 2020, qui a été mis en œuvre et permis l'obtention du label de Cité de l'énergie Gold, l'extinction nocturne de l'éclairage public qui permet d'économiser la consommation de plus de 40 ménages et le développement d'installation de panneaux photovoltaïques qui, je l'espère continuera mais revenons à d'autres sujets.

Au Croset, une voie parallèle à la voie. A Villars-Vert, une voie sur la voie. A Nuithonie, une voie sous la voie. Je le prends comme une métaphore de cette voie commune au-dessus des velléités partisans au service de la population. De cette voie commune dans laquelle nous souhaitons continuer et de laquelle nous ne devons pas nous mettre en travers. Ainsi, je remercie tous les membres du Conseil général qui, par leur débats et divergences sont le sens de notre démocratie et nous permettent de cheminer ensemble sur cette fameuse voie. Car s'est précisément cela qui fait la richesse de notre démocratie, des débats, des divergences mais une volonté partagée d'avancer ensemble.

En cette fin de législature, nous souhaitons aussi souligner l'importance du dialogue, du respect et de l'engagement de chacun et chacune.

Nous remercions l'ensemble des membres du Conseil général qui, par leurs échanges et positions, ont permis de poursuivre ce chemin.

Nous concluons cette législature avec gratitude, conscient du travail accompli et confiant dans la capacité de notre Commune à continuer d'avancer sur cette voie.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Je souhaite porter à l'attention de cette assemblée un fait qui, bien que partiellement corrigé, révèle une confusion préoccupante entre le rôle neutre de la commune et l'activité des partis politiques en période électorale.

Je fais référence à l'organisation, dans le centre d'animation de Villars-Vert, d'une séance expliquant « comment voter » par trois partis politiques, soit le PS, le Centre Gauche et les Verts.

Nos concitoyens sont en droit de connaître cette situation et le procès-verbal de cette séance en fera acte. J'insiste sur certains principes fondamentaux qui ont été mis à mal :

1. Expliquer le mode d'emploi du vote – le « comment voter » – n'est pas un acte politique. C'est une mission d'information neutre et technique qui relève de l'administration, garante de la régularité du scrutin. Lorsque des partis politiques s'emparent de cette mission et l'organisent dans un local communal, ils créent une confusion inacceptable. Ils se présentent, de fait, comme les intermédiaires obligés entre l'autorité et le citoyen. Cette confusion brouille la perception de la neutralité de l'État et instrumentalise une fonction régaliennne à des fins de notabilité politique.
2. Le second problème est plus profond. Si l'intention de toucher un large public peut se comprendre, la méthode employée est problématique. En traduisant massivement leur communication vers des communautés linguistiques spécifiques - allemand, portugais, turc, albanais, tigrigna - les organisateurs ne font pas qu'un geste pratique. Ils posent, volontairement ou non, un acte politique lourd de sens : ils considèrent et traitent une partie du corps électoral non comme des citoyens suisses ou des résidents établis et intégrés, mais comme un groupe cible nécessitant une approche distincte. Ce faisant, ils s'érigent en courroie de transmission exclusive vers ces communautés et créent un rapport de dépendance avec leur seul bloc politique et la vie civique.

Ce ciblage devient particulièrement problématique lorsqu'il est adossé à la légitimité de la commune. La présence annoncée de Monsieur le Syndic, membre d'un des partis organisateurs, dans ce cadre, achève de brouiller les pistes. Le premier magistrat, symbole de la neutralité communale, apparaît alors associé à une opération de segmentation de l'électorat. Cela crée une perception de conflit d'intérêts et donne un avantage indu au bloc politique qu'il représente, en utilisant la crédibilité de la fonction pour toucher un public spécifique. Ce constat concerne bien entendu tous les membres du Conseil communal affiliés aux partis organisateurs.

3. La validation initiale par le service de l'animation d'une demande émanant d'un bloc politique précis a créé une confusion inacceptable. L'administration doit être un outil au service de tous, pas un facilitateur pour quelques-uns. Où s'arrête le rôle neutre d'un service communal et où commence le soutien logistique à une campagne ? Cette ligne a été franchie dans les faits.

Lorsque Monsieur le Syndic affirme, au nom du Conseil communal, que « d'autres partis auraient pu faire la même demande » au service d'animation, cet argument rhétorique ignore la réalité du

terrain. L'avantage décisif a été pris : l'usage des logos des partis de gauche sur l'affiche, le premier contact avec l'électeur, l'occupation de l'espace public sous une apparence de neutralité.

La charge de la preuve et la course pour rattraper le retard incombaient alors aux autres partis. Ce n'est pas l'égalité des chances, c'est la création d'un avantage indu.

Cet épisode n'est pas anodin. Il montre comment une initiative présentée comme un service peut, en réalité, grignoter le principe de neutralité et créer des inégalités entre partis et entre citoyens. Bien que je m'interroge sur la temporalité de l'intervention du Conseil communal, à majorité composé des partis organisateurs de la manifestation litigieuse, je tiens toutefois à saluer son intervention in extremis qui a permis d'éviter une situation encore plus dommageable.

La demande aux organisateurs d'inviter tous les partis a atténué le problème, mais ne l'efface pas. Le mal était dans la conception initiale de l'événement et le fait qu'une telle correction ait été nécessaire prouve que le système a failli.

Nous ne devons pas considérer l'affaire comme close, mais bien comme un signal d'alarme qui appelle une réponse structurelle.

Aussi, je propose que le Conseil communal élabore, pour les scrutins futurs, des règles claires, rappelant que :

- L'information strictement procédurale sur le déroulement du vote est du ressort exclusif et neutre de l'administration.
- Tout événement en lien avec le processus électoral organisé par des partis dans un local communal doit, dès son annonce, garantir la participation et l'expression égale de toutes les parties en présence.
- Les services communaux doivent référer systématiquement ce type de demandes à une instance de validation pour un avis sur leur conformité au principe de neutralité et d'égalité.
- Les membres de l'Exécutif communal doivent veiller, dans leur participation à des événements politiques, à ne pas créer de confusion entre leur fonction neutre et leur engagement partisan, notamment lorsque des ressources communales sont impliquées.

Il en va de l'équité de la campagne, de la confiance dans nos institutions et du respect dû à tous les électeurs, considérés comme des citoyens à part entière et non comme des cibles démographiques.

Mais il y a peut-être plus grave, Mesdames et Messieurs.

Selon l'article 4 alinéa 2 lettre p du règlement communal sur le Conseil général, notre rôle est aussi de surveiller l'administration de la Commune.

A ce titre et dans le contexte exposé, un point m'interpelle. La cohésion sociale est un service communal. L'organisation de ce genre d'information relève naturellement de son mandat, puisqu'il y a été formé. Cette piste a-t-elle été envisagée ? A-t-elle été évoquée, discutée, proposée ? Et si oui, quelle suite lui a-t-on donnée ?

Ce que je constate, c'est que cette séance n'a pas été organisée par la Commune. Elle l'a été par trois partis politiques, dont celui du Conseiller communal qui dirige le dicastère de la cohésion sociale.

Je ne veux accuser personne. Je veux simplement poser une question, et j'attends une réponse claire du Conseil communal :

- Le service de la cohésion sociale a-t-il, oui ou non, proposé d'organiser une telle séance ?
- Si oui, pourquoi cette proposition n'a-t-elle pas été retenue et qui a estimé que ce n'était pas nécessaire ?

Cette question mérite une réponse. Pas pour moi. Pour nos concitoyens. Pour la confiance qu'ils placent dans la neutralité de leur administration.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions sur ce sujet ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je comprends que cette question puisse susciter des interrogations, en particulier en période électorale, et permettez-moi d'y répondre.

Toutes les demandes d'utilisation de ce local sont traitées selon les mêmes critères qu'il s'agisse d'associations culturelles sportives ou politiques. La Commune ne fait aucune distinction entre les partis ou les groupes comme en témoigne la diversité des activités qui s'y déroulent. Le centre d'animation de Villars-Vert est utilisé régulièrement et gratuitement par Villars Animation, la cohésion sociale, la FAEF, l'éducation familiale, LivrEchange pour les activités régulières.

En plus de ces plages horaires, ce local est mis à disposition gratuitement de l'Association de quartier de Villars-Vert, ainsi que différentes associations actives en lien avec le quartier ou la migration ainsi que certaines communautés. Cette salle est également utilisée par diverses entités extérieures à la Commune. Il est possible que certaines personnes découvrent seulement

maintenant les activités organisées dans ce local, qui est un espace ouvert à toutes et tous dans le quartier. La gestion de ce local relève du service de l'animation.

La demande formulée par Les Verts, le PS et le Centre Gauche a ainsi été validée par le service de l'animation. S'agissant d'une activité publique en lien avec le quartier, toute autre formation politique souhaitant organiser une activité dans ce local est bien sûr la bienvenue et sera traitée de la même manière.

Je tiens à préciser que toutes les salles communales de la Commune sont à disposition de l'ensemble des partis politiques, qu'elles soient gérées par les services techniques ou par d'autres services.

Je rappelle également que la liberté d'expression est garantie par notre Constitution. Chaque parti politique a le droit d'organiser les événements qu'il souhaite ; cela vaut pour tous les partis de notre Commune.

Le Conseil communal veille à ce que Villars-sur-Glâne demeure un espace où chacun et chacune puisse s'épanouir, entreprendre et participer à la vie collective.

Concernant la question de savoir si c'est à l'administration d'organiser un événement de ce type, ce n'est pas le cas. L'histoire montre que des partis organisent ce genre d'activités depuis longtemps. Cela pourrait relever de la Commune, mais le secrétariat communal est actuellement très sollicité, notamment en raison d'un poste vacant. Rien n'oblige la Commune à organiser de tels événements, mais rien ne l'en empêche non plus.

M. Karati a évoqué un « monopole » de certains partis sur le fait de montrer aux électeurs comment procéder. Il s'agit pourtant d'un droit strictement garanti par la liberté d'expression. Je comprends que certains partis aient été surpris ou ne se soient pas sentis investis de cette mission. Encore une fois, la liberté d'expression est garantie. Chaque parti a le droit d'organiser des événements sur le territoire communal. Certains le font, d'autres non.

Je vous ai répondu au nom du Conseil communal. En ce qui concerne le candidat Marmier, il a aussi le droit de faire sa campagne électorale et vous pourrez en parler directement avec lui

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions. M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Concernant cette séance à Villars-Vert, il est exact qu'elle a été proposée et organisée par trois partis politiques, qui ont également réservé la

salle auprès de l'animation. Je n'ai en aucun cas abusé de ma position pour ce faire. Les personnes des autres partis présentes ont pu constater que l'objectif de cette rencontre n'était pas d'indiquer pour qui voter, mais bien d'expliquer comment voter. D'ailleurs, une représentante du PLR est également intervenue pour apporter des précisions à ce sujet.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Nous sommes tous conscients que nous sommes en période électorale. Mme Yotégé.

Mme Aurélie Yotégé, Conseillère générale. Je prends la parole à titre personnel. Concernant ce qui a été dit sur l'égalité entre tous les citoyens de Villars-sur-Glâne, il me semble important de rappeler la différence entre une égalité formelle et une égalité réelle. Certes, traiter tout le monde de la même manière est essentiel, mais il faut aussi tenir compte des inégalités présentes au sein de la population. Certaines personnes ne maîtrisent pas suffisamment la langue ou n'ont, dans les faits, pas le même accès à l'information.

Il est donc important de souligner cet aspect et de réfléchir à la participation sous l'angle de l'accessibilité. L'accès à l'information conditionne la participation, et un document communal ou administratif n'est pas compris de la même manière par toutes et tous. Expliquer un document, le reformuler en français facile ou le traduire dans la langue de la personne, c'est aussi favoriser la participation et l'inclusion. C'est permettre à chacune et chacun de prendre pleinement part à la vie communale.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Y a-t-il d'autres thématiques que vous souhaiteriez débattre dans les divers ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Je ne vais pas tenir encore longtemps l'assemblée en haleine, je souhaite juste réagir à l'un ou l'autre élément qui viennent d'être évoqués.

Concernant la procédure de la réservation de cette salle. La procédure, justement, est le problème. Elle traite une demande de parti comme une demande de fanfare ou de club de gym. C'est cette banalisation que je dénonce. Le respect de la procédure n'est pas une excuse quand la procédure est inadaptée.

Concernant les questions linguistiques. Je considère au contraire que tout citoyen, quelle que soit sa langue, a droit à une information claire et neutre émanant de l'autorité. C'est précisément pour cela que l'administration devrait renforcer son offre, plutôt que de laisser des partis occuper ce terrain à leur seul profit.

Le travail de proximité des partis est légitime quand il s'agit de convaincre, de débattre, de proposer. Il ne l'est pas quand il s'agit d'expliquer, à la place de l'administration, le mode d'emploi du scrutin, avec des ressources publiques et sous le patronage implicite de la Commune avec des partis.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Toutes les salles de la Commune sont à disposition des fanfares, des clubs de sports et des partis politiques. D'ailleurs ces derniers réservent des salles et en disposent à leur bon droit. Ils ont le droit de les utiliser dans le cadre de la liberté d'expression garanti par notre Constitution. Je ne vais pas encore le répéter.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. Karati je vous donne la dernière fois la parole à ce sujet.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Je vais laisser M. le Syndic à ses convictions ainsi que le mot de la fin pour l'égo. Pour ma part, je garde l'éthique et la déontologie.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Y a-t-il d'autres thématiques à traiter dans les divers ? Si tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. le Syndic pour le mot de la fin.

M. Bruno Marmier, Syndic. Tout d'abord, Madame la Présidente, permettez-moi de vous remercier pour votre travail et votre engagement, alors que vous clôturez cette séance, la dernière de cette législature.

Ce soir, au moment où nous terminons notre ultime séance de cette législature, je souhaite m'adresser à vous avec une émotion particulière. Merci à toutes et à tous pour ces années de collaboration, de débats et de travail au service de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Merci à chacune et à chacun d'entre vous pour votre engagement au sein de ce Législatif. Siéger ici, c'est bien plus que voter des décisions : c'est écouter, débattre, parfois s'opposer, mais toujours avec le souci de l'intérêt général. Vous avez porté des idées, défendu des convictions et, surtout, vous avez donné de votre temps et de votre énergie pour notre Commune.

Cela mérite toute notre reconnaissance. Je tiens à saluer particulièrement les membres des différentes commissions, ainsi que celles et ceux qui se sont investis au-delà des séances pour préparer les dossiers, animer les groupes ou simplement être présents pour les habitantes et habitants. Votre travail, souvent discret, est essentiel.

Nous n'avons pas toujours été d'accord et c'est bien normal. Mais ce qui compte, c'est que nous avons toujours gardé le respect et l'écoute au cœur de nos échanges. Les débats animés, les compromis trouvés et même les désaccords ont contribué à faire avancer notre belle Commune de Villars-sur-Glâne. C'est cela la démocratie locale : un équilibre entre diversité des opinions et la recherche de solutions communes. Ces instants montrent que, malgré nos différences, nous partageons une même volonté : faire de notre Commune un lieu meilleur pour toutes et tous.

Au nom du Conseil communal, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée. Bonne chance à celles et ceux qui se représentent, et bon vent à celles et ceux qui mettent un terme à leur activité politique ce soir. Bonne soirée et merci !

Mme Irene Bernhard, Présidente. Merci Monsieur le Syndic. Je vais me joindre à ses remerciements en vous remerciant également pour la qualité des débats et votre engagement au sein de ce Conseil. Nous attendons avec impatience les élections du 8 mars, qui redéfiniront la composition de cette Assemblée. Je vous souhaite à toutes et tous une bonne campagne électorale. Mais avant cela, vous êtes invités à partager un verre ensemble. Il est 21h22 et je lève la séance. « Zum Wohl mitenand » !

La séance est levée à 21 heures 22.

Approuvé le 7 mai 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire


Emmanuel ROULIN



La Présidente


Irene BERNHARD

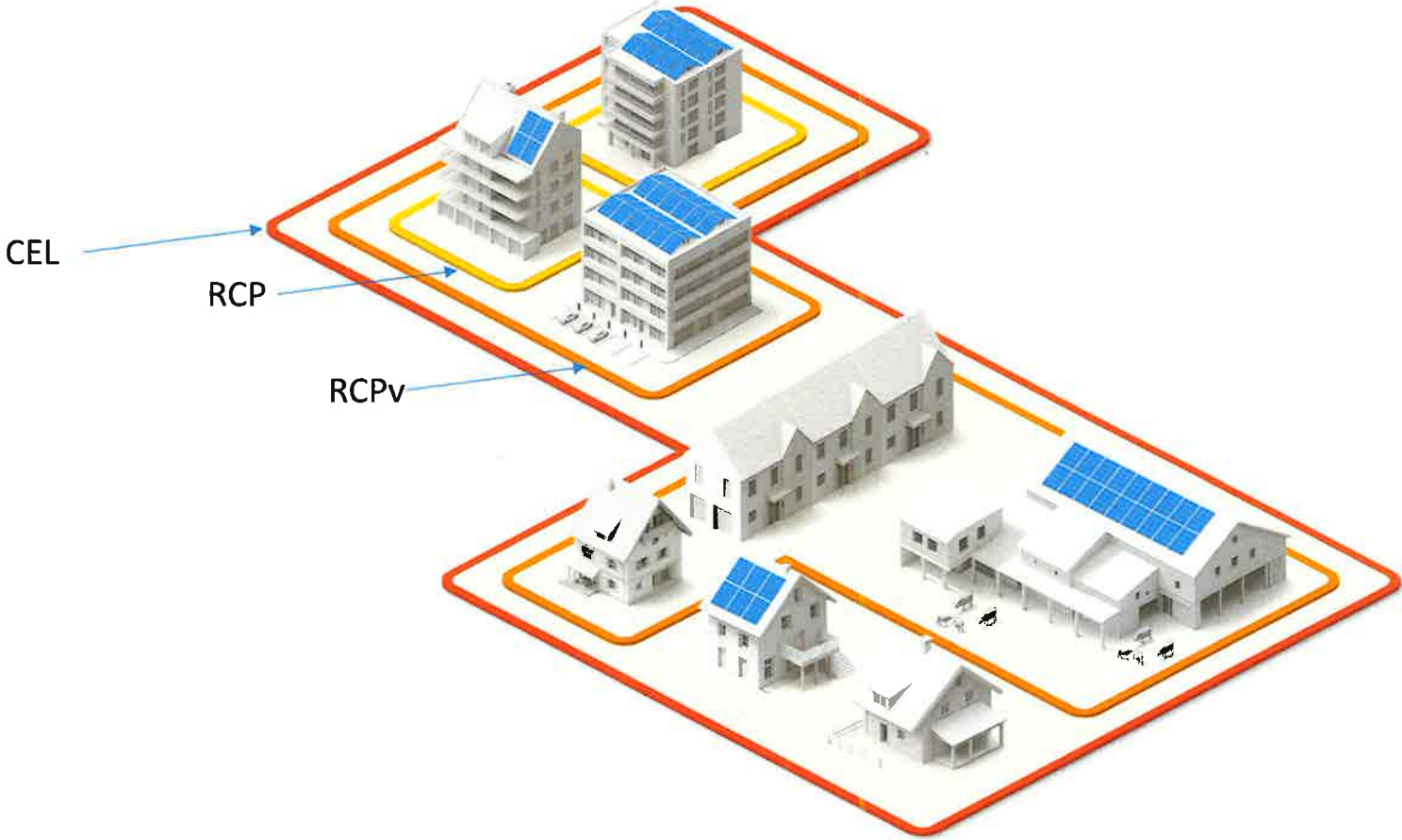
Annexe I Présentation des communautés électriques locales CEL

Communautés électriques locales

Information au Conseil général du 12 février 2026
suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie au 1^{er} janvier 2026

Claude Monney, responsable du dicastère eaux, énergies et cadastres

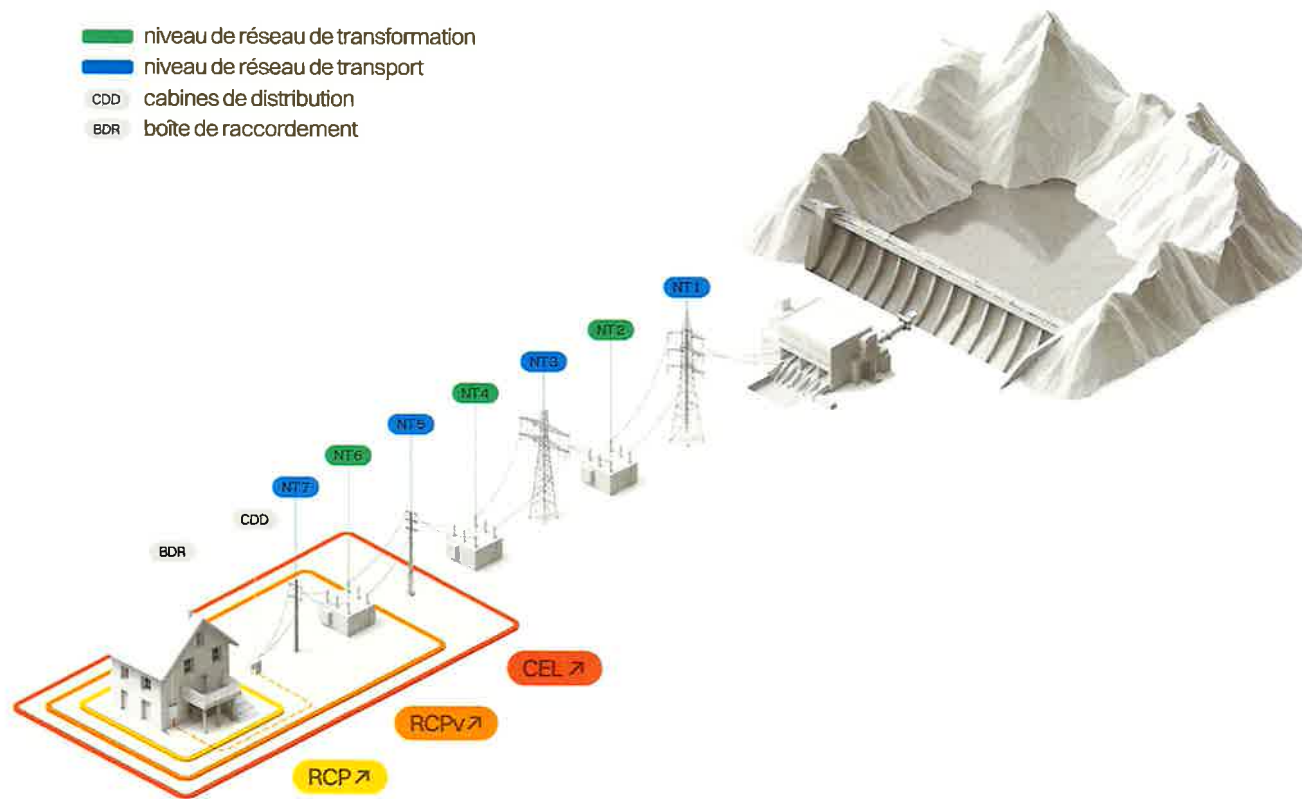
Modèles d'auto-consommation



Source: lokalerstrom.ch

Topologie du réseau

- niveau de réseau de transformation
- niveau de réseau de transport
- CDD cabines de distribution
- BDR boîte de raccordement



Source: lokalerstrom.ch

Conditions

Modèles	CEL Communauté électrique locale	CA Communauté d'autoconsommation	RCP Regroupement dans le cadre de la consommation propre
Périmètre	Tout le quartier ou toute la commune, sous condition de la topologie du réseau	Même point de raccordement ou derrière des raccordements issus du même 1 ^{er} nœud de réseau	
Tarif réseau	Échange local en utilisant le réseau électrique et en bénéficiant d'un rabais sur le tarif d'acheminement	Échange local de l'électricité avec exonération du tarif réseau	
Taxes	Les taxes s'appliquent sur tous les kWh consommés, y compris les kWh échangés localement.	Échange local de l'électricité avec exonération des taxes fédérales, cantonales et communales	
Client GRD (Gestionnaire du réseau de distribution)	Chaque client reste client GRD pour l'énergie ne provenant pas de la communauté.		Le RCP est considéré comme un client unique . Les membres sont débiteurs solidaires des montants dus au GRD.
Facturation	Le GRD fournit les mesures des quantités de courant échangées. Le représentant de la CA/CEL facture le courant échangé localement. Le courant « résiduel » est fourni et facturé par le GRD ou le fournisseur marché.		Seul le représentant du RCP reçoit la facture de Groupe E et gère la facturation interne au RCP.
Compteurs	Smart meter du GRD		Smart meter du GRD et/ou compteurs privés
Prestation Groupe E	Smart Solar EASY		

Même niveau de tension

Influence sur le coût

- Tarif PLUS double (haut) -> 29.32 cts/kWh HT
 - Energie: 16.65 cts/kWh
 - Distribution: 8.50 cts/kWh
 - Swissgrid: 1.46 cts/kWh
 - Réserve d'hiver: 0.41 cts/kWh
 - Taxe fédérale: 2.3 cts/kWh
- Le tarif de l'énergie est libre
- Le rabais de 20% ou 40% n'est applicable que sur la distribution, soit 1.7 respectivement 3.4 cts/kWh

Influence sur le coût

Profil de consommation	Consommation locale kWh/an	Économies annuelles en CHF		
		CA	CEL avec rabais de 40% sur l'acheminement	CEL avec rabais de 20% sur l'acheminement
H1: logement de 2 pièces	400	16.10	10.95	9.25
H2: logement de 4 pièces	625	25.15	17.10	14.45
H4: logement de 5 pièces avec sèche-linge	1125	45.25	30.80	25.95
H5: maison individuelle de 5 pièces avec chauffe-eau électrique et sèche-linge	1875	75.40	51.30	43.30
H7: H5 + pompe à chaleur de 5 kW pour le chauffage	3 250	130.65	88.90	75.00

^ Comment ces exemples ont-ils été calculés ?

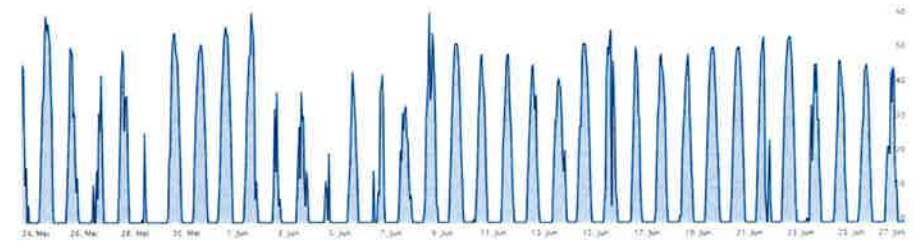
Il s'agit d'une estimation.

- Prix total (énergie locale + frais d'acheminement + taxes) égal au prix intégré de l'énergie soutirée au réseau en heures bas tarif (19.27 ct/kWh selon tarifs 2026),
- 25 % de l'énergie totale consommée est issue de la CA ou de la CEL avec un rapport de 40% le matin et 60% l'après-midi.
- Les besoins peuvent être couverts par la CA ou la CEL.

Source: Groupe E

Opportunité

Envisager la création d'une CEL 20% entre l'école du Platy, le centre sportif, l'ancienne école et l'école des Rochettes.



Vérifier le rapport

$$\frac{\text{Production}}{\text{Consommation}} \geq 5\%$$

Economie potentielle: 2'000 CHF/an

Carports

Le Conseil général a alloué un budget supplémentaire pour 2025 pour l'analyse du potentiel de carports.

Variante 1 (242 kW_p)



Variante 2 (423 kW_p)



Carports (rentabilité en créant une CEL)

Installations photovoltaïques sur mesure

Variante 1

Variante 2

Puissance de l'installation solaire sur mesure	242 kWp	423 kWp
Production totale (par an)	275'895 kWh	484'790 kWh
Autoconsommation	0 kWh	0 kWh
Excédent	275'895 kWh	484'790 kWh
CO2 économisé par autoconsommation	0 kg	0 kg
Chargements complets Tesla (90 kWh)	3'066 Chargements	5'387 Chargements
Production d'électricité pour les ménages (4000 kWh)	69 Ménages	121 Ménages
Frais d'investissement	632'500 CHF	1'039'600 CHF
Capitaux propres	632'500 CHF	1'039'600 CHF
Capitaux étrangers	0 CHF	0 CHF
Subventions fédérales	193'200 CHF	338'560 CHF
Suventions régionales	0 CHF	0 CHF
La subvention fédérale / régionale devrait être reçue en	0. / 3. An	0. / 3. An
Période d'amortissement de l'emprunt	-- Ans	-- Ans
Période d'amortissement de l'investissement	13 Ans	12 Ans
Bénéfice annuel	33'360 CHF	59'250 CHF